

# Quand un maire, premier magistrat de la ville, ne respecte la loi de la République !



Remouloises, Remoulois, Mesdames, Messieurs,

Voilà bientôt 1 an, nous signalions à Monsieur le maire de Remoulins, M. Gérard Pédro, que les panneaux de « BIENVENUE » placés aux entrées de la ville de Remoulins, n'étaient pas conformes à la loi.

En effet, selon l'article IV de la loi 94-665, dite loi Toubon, lorsqu'une inscription apposée sur l'espace public par un organisme de droit public, fait l'objet d'une traduction pour les non-francophones, **cette traduction doit se faire en AU MOINS DEUX LANGUES ÉTRANGÈRES.**

Or, hélas, comme tout le monde peut le constater à ce jour à Remoulins, les panneaux de « BIENVENUE » placés aux entrées de la ville, ne donnent le mot « BIENVENUE » que traduit en anglais.

**Ces panneaux sont donc en infraction au regard de la loi, et cela est d'autant plus regrettable que M. Pédro semble ne pas vouloir les mettre en conformité, alors que le problème lui a été signalé, voilà déjà presque un an, le 8 avril 2013 !**

Certaines personnes vont peut-être penser qu'il s'agit là d'un détail sans importance, pourtant, si le législateur en 1994 a voulu faire une loi pour réglementer l'affichage public, c'est qu'il présentait déjà à l'époque, la montée en puissance de l'anglais, et qu'il a voulu, ce faisant, mettre en place un dispositif pour tenter d'amoindrir cette toute puissance. Ainsi, en obligeant toute traduction sur la voie publique, faite par un service public, de se faire **en au moins deux langues étrangères**, il divisait la toute puissance de l'anglais par deux, et par trois, et par quatre et plus encore, selon le nombre de traductions consenties.

**Oui, n'en déplaise à certains, la langue de la République est le français et non le bilinguisme français-anglais. Oui, n'en déplaise à certains, la langue du tourisme, c'est la langue des touristes prise dans leurs diversités, et non la langue des seuls anglophones ou anglophiles.**

Et, il serait judicieux alors, non seulement de respecter la loi en matière d'affichage public, de respecter la diversité linguistique des touristes qui nous visitent, mais de considérer le plurilinguisme comme une ouverture au monde, en opposition à la politique du tout-anglais qui, elle, serait plutôt un enfermement sur le monde anglo-américain.

Certes, la langue anglaise est une grande langue internationale, mais ce n'est pas la seule langue internationale :

- *l'espagnol est parlé dans toute l'Amérique du Sud et est de fait, la deuxième langue des É-U-A ;*
- *le portugais, avec la montée en puissance du Brésil et du Mozambique en Afrique, reprend des couleurs ;*
- *le mandarin, avec la Chine qui est en train de devenir la première puissance économique du monde, va prendre une importance de premier ordre ;*
- *l'allemand n'est pas à oublier, non plus, puisque c'est la première langue parlée en Europe en terme de locuteurs, ni l'italien qui est le berceau de notre culture latine et méridionale ;*
- *et n'oublions pas le français, bien sûr, qui, grâce à la Francophonie est parlé sur les cinq continents, et qui, par le biais de l'Afrique noire francophone, notamment, pourrait représenter, selon une enquête de l'UNESCO, près de 800 millions de locuteurs d'ici 2050. 1/10 de la population mondiale, ce n'est pas rien !*

Toutes ces raisons sont autant de raisons de respecter les langues dans la richesse de leur diversité et sont autant de raisons de ne pas céder, ce faisant, aux sirènes du tout à l'anglais, lorsqu'il s'agit de parler « international », « affaires », « nouvelles technologies », « chansons », « tourisme », « signalisation », etc.

**Si Monsieur Gérard Pédro ne veut pas comprendre cela, c'est bien dommage, mais en ne respectant pas la loi de la République et en acceptant, de fait, de mettre notre langue sous tutelle de l'anglais, est-il bien placé alors pour être le premier magistrat de Remoulins ?**